



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2024-135

PUBLIÉ LE 23 MAI 2024

# Sommaire

## **84\_DRAAF\_Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale**

84-2024-05-22-00005 - Arrêté n° 2024/05-38 du 22 mai 2024 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Drôme (3 pages)

Page 3

84-2024-05-22-00006 - Arrêté n° 2024/05-39 du 22 mai 2024 relatif à la publication par extrait de décisions pour le département de la Haute-Loire (7 pages)

Page 6

*La Préfète*

Lyon, le 22 mai 2024

ARRÊTÉ n° 2024/05-38

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n° 2024/02-29 du 9 février 2024 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Drôme :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
EARL CLOS GIRAUD ( <i>CLAUZEL Jean Brice et Martine</i> )	CHATEAUNEUF-SUR-ISERE	4,4656	BEAUMONT-MONTEUX	09/03/2024
JOUVET Valaurie ( <i>associée exploitante entrant dans le GAEC MAB'BIO</i> )	MEVOUILLON	91,88	MEVOUILLON	13/03/2024
PINAR Dashiell	DIE	3,1	DIE	15/03/2024
GAEC LES HAUTIMAGNES ( <i>BERARD Thierry et Thibault, CHAPER Célie associée entrante</i> )	MIRABEL-AUX-BARONNIES	0,6657	MIRABEL-AUX-BARONNIES	21/03/2024
DEFONDS Jean-Michel	CHANOS-CURSON	0,7446	CHANOS-CURSON	22/03/2024
EARL LA FERME DES ADRETS ( <i>MESNIL Mathieu, BOUDRIE Carole</i> )	NANS-LES-PINS	1,8371	ALBON	07/04/2024
MARCEL Florent	CHATILLON-EN-DIOIS	1,929	MENGLON	13/04/2024
MARCE Charlelie	MONTLAUR-EN-DIOIS	48,9684	BEAUMONT-EN-DIOIS (0,2480 ha), LESCHE-S-EN-DIOIS (1,1290 ha), LUC-EN-DIOIS (21,6365 ha), MISCON (8,4183 ha), MONTLAUR-EN-DIOIS (16,5001 ha), POYOLS (1,0365 ha)	20/04/2024

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 2 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de **la Drôme** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET

*La Préfète*

Lyon, le 22 mai 2024

ARRÊTÉ n° 2024/05-39

**RELATIF À  
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS  
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfète du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2023-375 du 14 décembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Bruno FERREIRA, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Vu** l'arrêté DRAAF n° 2024/02-29 du 9 février 2024 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF – Compétence d'administration générale,

**Considérant** les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

**Sur** proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de la Haute-Loire :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES ARSYS	VALPRIVAS	4,7900	VALPRIVAS	01/03/2024
EARL LA CROIX DE MANDRIN	BLANZAC	78,3100	BLANZAC POLIGNAC	01/03/2024
RENAULT Adèle	BLASSAC	32,9800	VILLENEUVE-D'ALLIER, ALLY, MERCOEUR, SAINT-ILPIZE, BLASSAC	01/03/2024
BASSET Cécilia	LAPTE	3,9700	GRAZAC	01/03/2024
GAEC DES ROSIERS	SAINT-GERON	5,4200	VERGONGHEON LEMPDES-SUR- ALLAGNON	01/03/2024
GAEC DE LA CROIX DE SERRE	LÉOTOING	47,0547	LEOTOING	02/03/2024
GAEC ROCHEMON	ROCHE-EN-REGNIER	64,9600	ROCHE-EN-REGNIER	02/03/2024
GAEC GLM	LANDOS	5,8400	SAINT-HAON LE BOUCHET- SAINT-NICOLAS	03/03/2024
GAEC DU DYKE	COUBON	11,7000	SAINT-GERMAIN- LAPRADE	10/03/2024
DIONNET Raphaël	VERNASSAL	3,5600	CEAUX- D'ALLEGRE	13/03/2024
MOURGUES Sébastien	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	0,18	LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	15/03/2024
GAEC DE LA PETITE VALLEE	JONZIEUX	9,7600	SAINT-VICTOR- MALESCOURS	16/03/2024
PEYRON Fabrice	CAYRES	4,8700	CAYRES	17/03/2024
DUMAS Nicolas	BORNE	61,9700	BORNE, BLANZAC	17/03/2024
SAGUETON Stéphanie	LANTRAC	47,5000	SAINT-PREJET- D'ALLIER SAUGUES	20/03/2024

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
MOULERGUE Cédric	ALLY	40,2800	ALLY, CHASTEL, RAGEADE (15)	21/03/2024
GAEC DE L'ENCLOS II	COHADE	2,6500	CHAMPAGNAC-LE-VIEUX	21/03/2024
EXBRAYAT Franck	CAYRES	4,7500	CAYRES	23/03/2024
EARL CLAVEL	LE BOUCHET-SAINTE-NICOLAS	8,5900	LE BOUCHET-SAINTE-NICOLAS SAINTE-HAON	23/03/2024
GAEC D'ADIAC	BEAULIEU	24,5600	ROSIERES MALREVERS BEAULIEU	23/03/2024
EARL DE CHAMPDOLENT	SAINTE-DIDIER-EN-VELAY	14,1800	LA SEAUVE-SUR-SEMENE	24/03/2024
GAEC AGREE DE LA FONTAINE DU LOUP	SENEUJOLS	2,6200	SENEUJOLS	27/03/2024
GAEC DES BILLARDS	TIRANGES	4,7300	TIRANGES	27/03/2024
BOREL Edith	LES VASTRES	60,0900	LES VASTRES	27/03/2024
SAVET Laurence	GRAZAC	0,3800	GRAZAC	27/03/2024
GAEC BLEU AZUR	VALS-PRES-LE-PUY	13,8200	SAINTE-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON, VALS-PRES-LE-PUY	27/03/2024
EARL LOU BRASSE	SOLIGNAC-SUR-LOIRE	1,2100	SOLIGNAC-SUR-LOIRE	28/03/2024
CHENE Christophe	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	1,68	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	28/03/2024
GAEC ANDRE SABATIER	VEDRINES-SAINTE-LOUP	36,6900	CHASTEL RAGEADE (15) CHAZELLES (15)	29/03/2024
GAEC DES DOUX SONS	BAS-EN-BASSET	0,9500	MONISTROL-SUR-LOIRE	30/03/2024
THOMAS Thierry	CAYRES	15,2300	VALS-PRES-LE-PUY	30/03/2024
GAEC DE LA ROCHE D'OR	SAINTE-GENEYS-PRES-SAINTE-PAULIEN	7,8000	CEAUX-D'ALLEGRE	02/04/2024
GAEC LIMOUSINE SAFRANEE	SAINTE-GERMAIN-LAPRADE	7,9703	SAINTE-JULIEN-CHAPTEUIL	04/04/2024

<b>NOM Prénom ou raison sociale du demandeur</b>	<b>Commune du demandeur</b>	<b>Superficie accordée (en ha)</b>	<b>Communes des biens accordés</b>	<b>Date de la décision tacite</b>
SCEA FERME DE TERRE NOIRE	CERZAT	65,5200	CERZAT MAZEYRAT-D'ALLIER	04/04/2024
GAEC AGREE DE NIRANDES	CAYRES	1,8700	CAYRES	05/04/2024
GAEC AGREE DE NIRANDES	CAYRES	5,8000	CAYRES	05/04/2024
BESSE Amélie	BAINS	74,1500	SAINT-PREJET-D'ALLIER	06/04/2024
LAURENT Christian	SAUGUES	7,9900	SAUGUES	08/04/2024
CHATELET Carole	LEOTOING	29,1500	LEOTOING	08/04/2024
GAEC DE LA REGORDANE	SAINT-PAUL-DE-TARTAS	7,4900	SAINT-PAUL-DE-TARTAS	12/04/2024
LAURENT Méline	ESPLANTAS-VAZEILLES	6,6800	SAUGUES	12/04/2024
FORESTIER Cyril	LANDOS	57,1500	SAINT-PAUL-DE-TARTAS, SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	14/04/2024
GARSTKA Vanessa	YSSINGEAUX	56,9100	YSSINGEAUX SAINT-FRONT ECHALLON (01)	14/04/2024
GAEC AGREE DE NIRANDES	CAYRES	2,0200	CAYRES	18/04/2024
TRONCHERE Fabien	MAZERAT-AUROUZE	72,2000	SAINT-PREJET-ARMANDON SAINT-GEORGES-D'AURAC MAZERAT-AUROUZE	18/04/2024
GAEC DE LA BLACHERE	SAUGUES	9,8400	SAUGUES, GREZES	19/04/2024
DUMAS Nicolas	BORNE	4,5400	SAINT-VIDAL BORNE	20/04/2024
JOB Benjamin	CHAMBEZON	0,7800	CHAMBEZON	21/04/2024
GAEC AGREE DE LAZEUIL	DESGES	7,0800	DESGES LANGEAC	22/04/2024
EXBRAYAT Franck	CAYRES	0,6920	CAYRES	27/04/2024

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
GAEC DES CABARETS	COUBON	5,2224	VALS-PRES-LE-PUY	27/04/2024
MAURIN Lucie	ROCHE-EN-REGNIER	90,3300	ROCHE-EN-REGNIER, SAINT-ANDRE-DE-CHALENCON, RETOURNAC	28/04/2024
GAEC DES CIGALES	SAINT-PAULIEN	22,5500	SAINT-PAULIEN	28/04/2024
EXBRAYAT Franck	CAYRES	5,3400	CAYRES	28/04/2024
GAEC DES PRES MOUILLES	VERNASSAL	6,9400	ALLEGRE	29/04/2024

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Article 2 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **autorisation d'exploiter** les demandes suivantes pour le département de **la Haute-Loire** :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie accordée (en ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
SOUCHARD Julien	SAUGUES	17,7962	ORVILLE (45), PUISEAUX (45), BOULANCOURT (77)	26/03/2024
GAEC DU MOUTET	BAINS	36,1536	BAINS	25/04/2024
GAEC BLEU AZUR	VALS-PRES-LE-PUY	8,31	LE PUY-EN-VELAY	30/04/2024

Ces décisions d'autorisation peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3 :

Par arrêté préfectoral ont fait l'objet d'une **décision de rescrit** les demandes suivantes pour le département de **la Haute-Loire** :

NOM Prénom ou Raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (en ha)	Communes de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
BRUC Jordy	SAINT-HOSTIEN	24,40	SAINT-HOSTIEN, SAINT-PIERRE-EYNAC, SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	Non soumis	04/03/2024
VILLARD Valentin	ALLEYRAC	27,0903	ALLEYRAC SALETES	Non soumis	04/03/2024
JOUBERT Hugo	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	3,1140	LE CHAMBON-SUR-LIGNON	Non soumis	19/03/2024
GAEC AGREE LA BERGERIE DU VIEUX MOULIN	LES VASTRES	38,4479	LES VASTRES MAZET-SAINT-VOY	Non soumis	19/03/2024
DESSALCES Pierre	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL	41,1161	SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL, SAINT-CLEMENT (07), CHAMPCLAUSE, QUEYRIERES	Non soumis	22/04/2024

Ces décisions de rescrit peuvent être consultées au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition desdites décisions à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de la **Haute-Loire** sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,  
Le directeur régional adjoint

Guillaume ROUSSET